



## Communiqué de presse

Luxembourg, le 28 juin 2022

### Politique agricole de l'UE: le potentiel des mégadonnées est largement sous-exploité

La Commission européenne n'a pas mis à profit le potentiel des mégadonnées pour analyser, puis pour orienter la politique agricole commune (PAC) de l'UE, regrette la Cour des comptes européenne dans un rapport publié aujourd'hui. Si elle détient des volumes importants de données pertinentes pour la définition, le suivi et l'évaluation de la PAC, les outils et les données qu'elle utilise actuellement ne lui fournissent pas tous les éléments nécessaires à une élaboration éclairée de cette politique à l'échelle de l'UE. La Commission ne dispose donc pas de données probantes suffisantes pour évaluer de manière exhaustive les besoins et l'incidence de la PAC.

La PAC représente plus d'un tiers du budget de l'UE – 408 milliards d'euros pour la période 2014-2020. Dotée d'objectifs souvent interdépendants (garantir la production alimentaire, renforcer la protection de l'environnement, mais aussi préserver les moyens de subsistance des agriculteurs et développer les zones rurales), elle aide la Commission à soutenir les activités des États membres. Pour pouvoir déterminer si les instruments de la PAC contribuent efficacement à la réalisation de ces objectifs et établir un lien de causalité entre une mesure de la PAC et ses résultats, la Commission doit disposer de données et d'informations provenant d'un large éventail de sources.

*«Une politique bien élaborée est une politique fondée sur des données, et les mégadonnées sont en train de devenir la norme de référence dans le domaine de l'agriculture», a déclaré Joëlle Elvinger, la Membre de la Cour des comptes européenne responsable du rapport. «La Commission européenne devrait aller plus loin dans l'analytique de données et exploiter davantage le potentiel des mégadonnées afin de fonder l'analyse de la PAC sur une grande quantité d'éléments probants.»*

La Commission n'utilise pas les données provenant des différents États membres de l'UE de manière optimale, en raison essentiellement de l'absence de format unique normalisé, ce qui rend plus difficiles à partager et à réutiliser. De plus, elle peine à croiser les données sur les exploitations agricoles provenant de différentes sources, faute de systèmes qui lui faciliteraient la tâche, comme un identifiant unique pour les exploitations agricoles de l'UE. Les États membres lui envoient des données bien trop agrégées pour qu'elle puisse en tirer un réel bénéfice, et elle ne collecte pas assez de données sur les intrants agricoles (tels que les engrais et les pesticides) ainsi

L'objectif de ce communiqué de presse est de présenter les principaux messages du rapport spécial adopté par la Cour des comptes européenne. Celui-ci est disponible dans son intégralité sur le site [eca.europa.eu](https://eca.europa.eu).

## ECA Press

12, rue Alcide De Gasperi – L-1615 Luxembourg

E: [press@eca.europa.eu](mailto:press@eca.europa.eu) @EUAuditors [eca.europa.eu](https://eca.europa.eu)

que sur les pratiques agricoles qui ont un impact environnemental. Par ailleurs, la Commission a un accès restreint aux données des États membres relatives aux exploitations et aux entreprises agricoles, ce qui l'empêche d'avoir une vue d'ensemble détaillée de la répartition des fonds de l'UE.

Afin de combler les lacunes dans les données, de faire un meilleur usage des données existantes et de répondre aux besoins de données pour la PAC, la Commission a pris plusieurs initiatives, notamment législatives, susceptibles de contribuer à une analyse plus fine de cette politique. À titre d'exemple, sa direction générale de l'agriculture et du développement rural (DG AGRI) travaille à multiplier les possibilités de partage des données géographiques provenant du SIGC – le principal système administratif de l'UE dans le domaine agricole – dans l'ensemble de l'Union. Cependant, la DG AGRI analyse encore manuellement les données collectées auprès des pays de l'UE à l'aide d'outils classiques, tels que des feuilles de calcul, et n'a pas recours à des techniques reposant sur les mégadonnées pour l'exploration de textes et l'extraction automatisée. En outre, elle ne possède aucun outil de traitement automatisé ou semi-automatisé permettant d'analyser ces données. Les auditeurs démontrent pourtant qu'une automatisation accrue est possible, et que le remplacement de procédures manuelles et chronophages présente des avantages potentiels.

Les auditeurs parviennent à la conclusion que la Commission est encore loin d'avoir intégré l'analytique avancée et des outils efficaces dans ses systèmes informatiques de traitement automatisé des données, et qu'elle pourrait faire un bien meilleur usage des données aux fins de l'analyse de la PAC. Par ailleurs, les principaux systèmes informatiques que la Commission et les États membres utilisent pour gérer cette politique font très rarement appel aux analytiques prédictives ou prescriptives. Or ces dernières permettent de mieux comprendre ce qui va arriver et ce qui devrait être fait, ce qui pourrait servir à planifier ou à définir la politique.

### **Informations générales**

À l'échelle mondiale, les organisations ont de plus en plus recours aux mégadonnées. Les innovations numériques prennent une place croissante dans le secteur de l'agriculture: différents moyens sont en effet mobilisés pour générer et collecter des données sur les exploitations agricoles (registres administratifs et enquêtes, applications pour téléphones mobiles, satellites, drones, machines agricoles de précision, etc.). Cependant, les mégadonnées sont trop complexes, et leur volume est trop important pour les systèmes de traitement de données classiques; elles nécessitent en outre des outils et une puissance de calcul avancés.

Les lignes directrices de la Commission pour une meilleure réglementation préconisent une approche fondée sur des données probantes, ce qui signifie que les décisions stratégiques doivent être prises sur la base des meilleures données probantes disponibles. Une politique fondée sur de telles données nécessite que celles-ci soient pertinentes à chaque étape du cycle, de la planification et de la définition au suivi et à l'évaluation. Placer les données à la base de la politique permet de mieux comprendre les effets de l'agriculture sur l'environnement, de définir des politiques ciblées et d'utiliser des systèmes de contrôle eux aussi fondés sur les données.

Le rapport spécial 16/2022 «Utilisation des données pour l'évaluation de la politique agricole commune – Le potentiel des mégadonnées est encore sous-exploité» est disponible sur le site internet de la Cour ([eca.europa.eu](http://eca.europa.eu)). Ce rapport est pertinent tant pour la PAC qui prendra effet en 2023 que pour celle après 2027.

**Contact presse**

Service de presse de la Cour: [press@eca.europa.eu](mailto:press@eca.europa.eu)

- Damijan Fišer: [damijan.fiser@eca.europa.eu](mailto:damijan.fiser@eca.europa.eu) – M: (+352) 691 551 224
- Vincent Bourgeois: [vincent.bourgeois@eca.europa.eu](mailto:vincent.bourgeois@eca.europa.eu) – M: (+352) 691 551 502
- Claudia Spiti: [claudia.spiti@eca.europa.eu](mailto:claudia.spiti@eca.europa.eu) – M: (+352) 691 553 547